



Le Bulletin de Saint-Lanne
octobre 2024



DRYADALIS

FABIEN MASSON

LAURIE CALHIOL

ROBIN VAL

MARGOT PLANQUE

TAPIS JAUNE

UNE COMÉDIE SIGNÉE ETIENNE ERADAY

SAINT-LANNE
SALLE DES FÊTES
1er NOVEMBRE
20H00

« RIRE, SUSPENSE ET ACTION »

LA DÉPÊCHE

« UNE COMÉDIE QUI NE LAISSERA
PERSONNE DE MARBRE »

la Nouvelle
République

« UNE TRAGI-COMÉDIE DÉJANTÉE »

SUD
OUEST

APRÈS
LE FACTEUR

**BUVETTE
SUR PLACE**

ENTRÉE 10€ / 5€ -12ANS

RÉSERVATIONS
06.24.86.27.64
reservations.dryadalis@gmail.com

PLATEVS-D-2022-006436





LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Après un été et une arrière-saison plutôt humides, la rentrée a sonné.

Une année s'est écoulée depuis le dernier bulletin et vous trouverez ici le récapitulatif des travaux, projets, mais également des diverses manifestations organisées tout au long de l'année par nos associations communales qui animent régulièrement notre village.

Grâce à elles (Comité des Fêtes, Autour du Saget, Compagnie de Théâtre For Rêveurs et Société de Chasse) et à leurs bénévoles, nous pouvons nous retrouver régulièrement pour des moments conviviaux. Qu'ils en soient tous ici remerciés !

Et pour bien commencer l'année ensemble, vous pouvez d'ores et déjà noter la date du Samedi 11 Janvier 2025. La municipalité vous convie au traditionnel repas communal !

Pour être informés de l'actualité communale, nous vous rappelons qu'il est indispensable de donner vos numéros de portable et adresses mails à la Mairie.

Et n'hésitez pas à consulter le site internet www.saint-lanne.fr qui est régulièrement mis à jour.

Bonne lecture à tous.

Sandrine SANTACREU



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Sont présentées dans ce recueil les décisions du conseil municipal prises depuis l'édition du Bulletin 2023.

Les principales décisions prises sont présentées en termes simplifiés ; seuls les procès-verbaux des séances, disponibles sur demande à la mairie ou sur <https://saint-lanne.fr/la-mairie/comptes-rendus/>, ont effet juridique.

Séance du 13 décembre 2023

Projets 2024 et Subventions : Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux et l'enveloppe estimative à l'unanimité et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des instances compétentes :

DETR (Préfecture) :

Citernes Souples (Quartier le Luc et Croix de Larroque)
Devis SARL Aquitaine Transports 16 882 €

Poteau Incendie (en bas du chemin de Paradis/Route de Viella) et Création de Compteurs d'eau
Devis Veolia 8 029 €

Création d'une aire stabilisée au Village
Devis SARL Aquitaine Transports 60 670 €

FAR (Conseil Départemental)

Remise en état des chemins
Devis SARL Aquitaine Transports 4 653 €

Agrandissement de la scène du Foyer
Devis SARL Le Baron Chaudronnière 1 819€

Démoussage toiture église
Devis DSC Construction 6701 €

Achat d'un rétroprojecteur + écran
Devis VEMA 990 €

Installation d'éclairage extérieur et Compteur Chauffage
Devis SARL Électricité Fabello : 800 €

Achat Panneaux de Signalisation
Devis BG Signalisation 655 €

Création d'une aire stabilisée au Village



Devis SARL Aquitaine Transports 60 670 €*
*Ce devis sera soumis pour deux exercices (2024 & 2025) afin de le scinder pour obtenir le maximum de subventions.

RÉGION

Création d'une aire stabilisée au Village

Devis SARL Aquitaine Transports 60 670 €

Séance du 12 mars 2024

Approbation du Compte de Gestion 2023, du Compte Administratif 2023 et Affectation des Résultats : Le conseil approuve les comptes de la commune présentés par Madame le Maire (v. page 7).

Vote de Taux de Taxes Communales pour 2024 : Le conseil décide de reconduire les taux de taxes appliqués en 2023 sachant qu'en parallèle, l'État a décidé de revaloriser les bases de 7,1% pour tenir compte de l'inflation. (v. page 11).

Vote des Subventions aux Associations pour 2024 : Le conseil décide de maintenir les conditions d'attribution décidées en 2020, à savoir de ne financer que les associations communales qui organisent les manifestations ou qui interviennent directement dans la commune.

Les subventions décidées :

Société de la Chasse :	350 €
Louveterie 65	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Riscle :	100 €
Comité des Fêtes :	1000 €
Autour du Saget :	150 €
Coopérative Scolaire de Madiran	100 €
FNACA Maubourguet-Castelnau	100 €

Vote du Budget Primitif 2024 : Le budget est adopté, voir page 7.

Échange Chemin Rural de Plantabroc : Monsieur Jacques MAUMUS demande à la municipalité la possibilité de régulariser le Chemin de Plantabroc qui a été dévié sur une partie dans sa propriété. Monsieur MAUMUS a pour projet de vendre une partie de ses terres et il souhaite clarifier la situation auparavant.

Le conseil accepte de régulariser la situation par un échange et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires sachant que les frais de géomètre, de notaire et l'ensemble des frais annexes seront à la charge de Monsieur MAUMUS.

Séance du 24 septembre 2024

Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran au Syndicat Mixte Valor Béarn pour le traitement des déchets ménagers : Toutes les



communes de la CCAM sont appelées à approuver la sortie de la CCAM du SMTD65 pour adhésion à Valor Béarn pour le traitement des ordures ménagères principalement pour réduire les coûts de transport et l'impact environnemental du transport des déchets. Le conseil approuve l'adhésion à l'unanimité.

Demande de subventions pour 2025 : Le conseil autorise le Maire à solliciter de nouvelles subventions concernant le projet du terrain stabilisé et de l'accès à l'église (voir page 10).

Éclairage Public : Le conseil accepte les modifications de l'éclairage public proposées par le Maire (voir page 13).

**LES FINANCES****LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

En séance ordinaire du 12 mars 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants pour l'exercice 2023 :

Excédent de fonctionnement :	+ 252 949,44 €
Excédent d'investissement :	+ 12 205,45 €
Soit un bilan de	+ 265 154,89 €

Le Budget Primitif 2024

TTC en € arrondi

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2023	252 949	Charges à caractère général	92 936
Produits des services	100	Charges de gestion courante	25 323
Impôts et taxes	54 500	Charges financières	3 000
Dotations et Participations	40 376	Reversement de fiscalité (Fonds Garantie et com-com)	17 238
Revenus des loyers	10 000	Charges exceptionnelles	
Revenus financiers	2	Ecritures comptables (Amortissements)	287
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	218 066
TOTAL	357 927	TOTAL	357 927

INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2023	12 205	Capital de la dette	9 960
Subventions	72 000	Ecritures comptables (Amortissements)	0
Virement de la section fonctionnement	218 066		
FCTVA	3 073		
Cautions	960	Dépenses d'investissement - Travaux	225 000
Taxe d'Aménagement	300		
Ecritures comptables (Amortissements)	287	Dépenses d'investissement – Réserve	66 968
Restes à réaliser	0	Restes à réaliser	0
TOTAL	306 891	TOTAL	306 891



La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2024, le Conseil Municipal a maintenu et voté les taux suivants :

la taxe foncière sur le bâti	33,31 %
la taxe foncière sur le non bâti	27,44 %

Le taux pour la taxe d'habitation est à délibérer uniquement pour les résidences secondaires. Le taux a été maintenu à 10,90%.

Concrètement, la recette fiscale attendue par la commune est de 69 036 € sachant qu'il faut restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources), 1 012 € à la communauté de communes pour attribution de compensation et 22 107 € de contribution suite au coefficient correcteur pour la Taxe d'Habitation.

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements : taxes foncières (bâti et non bâti) : 1 044 €.

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2023 s'élève donc à :

$$\begin{aligned} & 69\,036\ \text{€} - 15\,226\ \text{€} - 1\,012\ \text{€} - 22\,107\ \text{€} + 1\,044\ \text{€} \\ & \quad \quad \quad = \\ & \quad \quad \quad \underline{\underline{31\,735\ \text{€}}} \end{aligned}$$



Reprise des concessions au cimetière

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon étant terminée, l'entreprise MAGNI a effectué la remise en état des emplacements concernés.

Enfouissement des lignes électrique et téléphonique



Afin d'embellir le cœur du village et permettre aux véhicules de vider les containers aisément, les lignes électrique et téléphonique ont été enfouies à l'entrée ouest entre le bas de l'église et la maison Vistot.

Déploiement de la fibre



La partie Est du village est maintenant raccordée à la fibre. La Mairie est enfin connectée et bénéficie du réseau haut débit tant espéré.

Pour les habitations situées à l'Ouest, il faudra encore patienter car le déploiement est en cours sur Madiran. Orange et les divers opérateurs ne manqueront pas de vous contacter lorsque votre raccordement sera possible.



Démoussage et entretien des toitures des bâtiments communaux

La toiture de la Mairie vient d'être traitée. Nous remercions Julien LABARRERE qui a, bénévolement, appliqué le traitement.

La toiture de l'église sera traitée prochainement. En même temps, le charpentier effectuera la remise en état des couvertures à la suite des intempéries de 2023. L'assurance de la commune prend ces travaux à sa charge.

Agrandissement de la scène

La scène installée dans le foyer est souvent trop étroite pour les animations musicales ou les représentations de théâtre.

Le Conseil a décidé de l'agrandir devant et sur un côté afin qu'elle soit plus fonctionnelle.

Création d'une aire stabilisée pour permettre le stationnement

Possédant trop peu de places de stationnement lors des rassemblements, le Conseil souhaite créer une aire stabilisée, perméable, à côté de l'église, sur le terrain enherbé avec un accès direct à l'église, moins pentu que l'accès actuel.

Le Conseil Départemental, la Région et la Préfecture nous aide financièrement. Nous devons déposer un nouveau dossier en 2025 afin d'obtenir le maximum de subventions auprès des instances.

Illumination de l'église

Actuellement, l'église est éclairée à partir de projecteurs halogènes très énergivores. Nous avons donc demandé au SDE d'étudier une mise en lumière à l'aide de LEDs.

Notre dossier a été retenu et nous devrions recevoir rapidement une proposition.

Vidéoprojecteur et écran

La municipalité s'est dotée d'un vidéoprojecteur. Nous souhaitons remercier Magalie et Valentin HUGUET-BOURREL qui nous ont gentiment offert un écran de projection.



Tour de France 2024

Le Tour de France à Saint-Lanne !

Le 12 juillet nous avons eu la chance d'accueillir, une fois de plus, le passage du Tour de France cycliste masculin dans notre commune. Arrivés de Maumusson par la route de Risclé, ils ont ensuite pris la direction de Madiran pour une arrivée à Pau. De nombreux Saint-Lannais ont profité de l'occasion pour passer un moment convivial. Certains avaient même décoré le parcours ! Après en avoir pris plein les yeux avec la caravane publicitaire, nous avons pu encourager les coureurs méritants.





LA VOIRIE

Voirie Communale

Après les évènements climatiques de l'été 2023, qui ont été particulièrement néfastes pour notre voirie communale, nous avons dû faire au plus vite les travaux nécessaires pour remettre en ordre certains chemins de la commune. En effet, le chemin de Menjarres ainsi que le chemin de Penas ont été particulièrement affectés par les orages successifs de l'année dernière.

Le chemin de Penas : des travaux ont été aussi réalisés, pour le remettre en état. Tous ces travaux ont été faits aussi rapidement que possible, en sachant que les entreprises ont été débordées suite aux évènements climatiques de l'année passée.

Chemin de Menjarres : des travaux de remise en état, ainsi que des aménagements ont été faits pour éviter que le chemin soit à nouveau aussi dégradé si, dans l'avenir, d'autres précipitations aussi violentes venaient à arriver de nouveau. De ce fait, nous avons aussi installé des panneaux de limitation de vitesse et indiquant la présence de « cassis », pour sécuriser davantage cet endroit et éviter aussi des dégradations dues à une vitesse excessive des véhicules.



Pour cette année : le chemin de Maumusson sera goudronné, celui-ci étant particulièrement en mauvais état.

Nous savons que nous faisons face à un réchauffement climatique et que nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles intempéries aussi fortes, et nos chemins en souffrent, malheureusement, mais nous restons vigilants.



Voirie Départementale

Réfection Route Départementale 448

Suite à une fuite d'eau importante, un talus dans le haut de la côte du village s'est affaissé. La remise en état de la chaussée a débuté et la réouverture est prévue pour fin octobre.

Défense incendie



Après avoir obtenu un taux de financement maximum de 80%, la municipalité prévoit l'installation de deux citernes souples de 120 m³ (Croix de Larroque et Quartier du Luc) et un poteau incendie (Route de Viella). Nous remercions les propriétaires qui acceptent l'installation de ces dispositifs sur leurs parcelles.

Eclairage public



Depuis 2021, la municipalité a fait le choix d'éteindre l'éclairage public à partir de 22h. Or, le Syndicat Départemental des Energies (SDE) nous rappelle que la commune est responsable en cas d'accident ou de problème liés à l'extinction des lumières et que nos installations nous permettent de moduler un éclairage plus faible la nuit afin de limiter le coût de la consommation.

Le Conseil municipal a donc décidé de réduire l'éclairage public à 20% à compter du 25 septembre 2024 entre 22h et 6h.



Entretien du sentier de randonnée

Notre sentier de randonnée « Las Sen Lanos » a besoin, chaque année, d'un entretien régulier.

Nous remercions Bruno qui effectue le plus gros du travail à l'aide de son tracteur.



Le 23 mars, plusieurs bénévoles se sont retroussés les manches avec tronçonneuses, cisailles, débrousailluses...pour remettre en état le sentier à travers bois.

Après une matinée efficace, nous nous sommes tous retrouvés pour un moment convivial.

Merci à tous !



École de Madiran

Pour la rentrée 2023/2024, l'équipe enseignante reste la même :

- Sandra BOAGLIO (Directrice) : maternelle
- Gaëlle LASSERRE : CP, CE1 et CE2
- Marjorie LILE : CM1 et CM2

Les effectifs se maintiennent avec :

- MATERNELLE : 17 élèves
- CP-CE1-CE2 : 14 élèves
- CM1-CM2 : 20 élèves



Soit un total de 51 élèves dans le regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

La municipalité soutient financièrement la coopérative scolaire afin de permettre aux enseignantes de mettre en place des projets riches pour les enfants.



Repas Communal

La municipalité a le plaisir d'organiser un moment d'échange de vœux et de convivialité autour d'un bon repas.



Repas Communal 2024

A en juger par vos retours chaleureux, cette formule semble plaire à tout le monde.

En 2025, le repas communal se tiendra le samedi 11 janvier à midi. Notez la date !

Calendrier Prévisionnel des Prochaines Manifestations à Saint-Lanne

1 novembre 2024 :	Soirée Théâtre organisée par la Cie Théâtre For Rêveurs
11 novembre 2024	Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 (11h)
24 novembre 2024 :	Une marche organisée par l'association Autour du Saget
7 décembre 2024 :	Banquet de Chasse organisé par la Société de Chasse
11 janvier 2025 :	Repas communal & Vœux des élus
8 mai 2025 :	Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 (11h)
*mai 2025 :	Une marche organisée par l'association Autour du Saget
*mai 2025 :	Concours de pêche + repas
28 juin 2025 :	Fête locale organisée par le Comité des Fêtes
*août 2025 :	Nuit des étoiles organisée par l'association Autour du Saget
*septembre 2025 :	Concert à l'église organisé par le Comité des Fêtes

* Date approximative



*Le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent à la commémoration de
l'Armistice 1918 qui aura lieu
le lundi 11 novembre 2024 à 11h00
au Monument aux Morts
suivie d'un vin d'honneur*

(voir www.saint-lanne.fr pour les dernières informations)



ÉTAT CIVIL

Décès

- Solange LANOUILH née FÉVRIER, le 12 octobre 2024 à l'âge de 95 ans
- Marc DABAT, le 6 octobre 2024 à l'âge de 85 ans
- Albert DAUGA, le 16 novembre 2023 à l'âge de 83 ans

Que leurs familles soient assurées de notre soutien.

LES NOUVEAUX ARRIVÉS À SAINT-LANNE

Bienvenue à :

- Famille Fabien GUILLEMET au 914 route du Luc
- Famille Gabriel BURGOS au 475 route de l'Église
- Famille Bertrand DIVET au 603 route de l'Église
- Aliénor LAYE au logement communal n° 1, 440 route de l'Église



Informations utiles sur le permis de conduire

Depuis la parution au Journal Officiel du 28 février 2024, l'ANTS devient France Titres, ayant pour objectif la modernisation des titres ainsi que des services numériques accessibles sur mobiles.

En 2024, le secteur du permis de conduire en France connaît des changements significatifs. Ces modifications, à la fois législatives et technologiques, ont été pensées pour améliorer la gestion du permis et accroître la sécurité sur les routes. Elles représentent une évolution pour les conducteurs actuels et futurs. Voici les détails :

- **Âge minimal pour l'épreuve pratique** : Fixé désormais à 17 ans, cela encourage une initiation anticipée à la conduite, visant à mieux préparer les jeunes conducteurs à la responsabilité de conduire.
- **Démarches d'immatriculation et titres d'identité** : Grâce à France Titre, anciennement connu sous le nom d'ANTS, il est désormais plus simple d'effectuer les démarches d'immatriculation d'un véhicule, de demander un permis de conduire, une carte d'identité, ou de s'inscrire au permis de conduire : <https://ants.gouv.fr/>.
- **Amende pour excès de vitesse inférieurs à 5 km/h** : Bien qu'elle ne mène plus à la perte de points, l'amende pour de faibles excès de vitesse reste en vigueur comme outil de dissuasion. En cas de menace d'invalidation du permis pour perte de points, un stage de récupération de points permet de regagner jusqu'à quatre points une fois par an.
- **Fin de l'obligation de la vignette verte d'assurance** : Cette réforme, effective depuis le 1er avril 2024, supprime le besoin d'afficher la vignette verte sur le pare-brise, grâce à l'efficacité accrue des contrôles électroniques d'assurance.
- **Permis numérique sur mobile** : Avec le lancement de l'application mobile sécurisée France Identité en 2024, gérer son permis de conduire et le présenter lors de contrôles devient plus simple : <https://france-identite.gouv.fr/>.



RAPPEL Règles d'urbanisme

Pour mémoire, dès qu'une démolition, construction ou agrandissement de plus de 5 m², une création d'ouverture, une clôture, un changement de destination pour une pièce (garage en pièce à vivre par exemple), un changement de matériaux pour une toiture etc... est prévue, il convient de prendre contact au plus vite avec la Mairie afin de déposer la demande d'urbanisme nécessaire au besoin.

Aucun travaux ne doit commencer sans l'autorisation préalable soit une Déclaration Préalable en Mairie (DP) soit un Permis de Construire (PC).

Les dossiers peuvent aussi être déposés en ligne sur le site du service instructeur : <https://valdadour.geosphere.fr/guichet-unique>.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ars

Unité de gestion: SIAEP RIVIERE-BASSE

Exploitant: VEOLIA EAU CGE

Prélèvement et mesures de terrain réalisés le 12 septembre 2024 à 09h25 pour l'ARS.

Par le laboratoire: LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

Nom et type d'installation:

STAT TRAITEMT DE HERES - (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Nom du point de surveillance: SORTIE TRAITEMENT - HERES

Localisation exacte du prélèvement: ROBINET SORTIE TRAITEMENT

Code du point de surveillance: 000000425

Code installation: 000425

Numéro de prélèvement: 00154262

Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Bulletin édité le vendredi 04 octobre 2024

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.



Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REFFYE – 10 rue Amiral Courbet – CS 11336
65013 TARBES Cedex 9

www.occitanie.ars.sante.fr





	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
SOMME DES PESTICIDES						
Total des pesticides analysés	<0,1	µg/L				0,5
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochlore	<0,02	µg/L				0,1
Alachlore	<0,02	µg/L				0,1
Métazachlore	<0,005	µg/L				0,1
Métolachlore	<0,01	µg/L				0,1
MÉTABOLITES PERTINENTS						
OXA alachlore	<0,02	µg/L				0,1
MÉTABOLITES NON PERTINENTS						
ESA acétochlore	<0,02	µg/L				
ESA alachlore	<0,02	µg/L				
ESA métazachlore	<0,02	µg/L				
ESA métolachlore	0,068	µg/L				
Métolachlor NOA 413173	<0,05	µg/L				
OXA acétochlore	<0,02	µg/L				
OXA métazachlore	<0,05	µg/L				
OXA métolachlore	<0,02	µg/L				



Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité REFFYE – 10 rue Amiral Courbet - CS 11336
85013 TARBES Cedex 9

www.occitanie.ars.sante.fr





LES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

RETOUR SUR LES FESTIVITES 2024 :



Le Comité des Fêtes de Saint-Lanne est très heureux de vous présenter une petite rétrospective en images des temps forts de cette belle saison 2024...

Samedi 18 mai : Notre 8ème concours de pêche !

Un vrai challenge !

Malgré le temps bien gris ce jour-là, les participants n'ont pas été découragés... Bravo à tous les pêcheurs, expérimentés et débutants, qui ont relevé le défi !

Le Comité tient à remercier l'ensemble des participants au concours et au repas, ainsi que tous les bénévoles qui ont permis une organisation au top.



Samedi 29 juin : Une soirée inoubliable...

L'édition 2024 de la fête du village est validée !

Nous étions nombreux dans la salle des fêtes ce soir-là, à partager un vrai moment de convivialité et de joie. On a chanté et festoyé ! Une ambiance de folie avec « San 2 Mi Mesure » et un excellent repas avec le traiteur « Lou Capeou »...

Que demander de plus ? Encore une fois merci à tous pour votre participation !



Vendredi 27 septembre : Un concert magique...



Un groupe qui a su enchanter le public !

Le Comité des Fêtes remercie vivement « Vaya Con Dios, Chœur d'Hommes Pyrénéens » pour cette soirée inédite et inoubliable... Leurs voix puissantes ont fait résonner notre belle Eglise pleine à craquer ce soir-là...

Merci également à l'ensemble des spectateurs pour leur chaleureuse participation lors du concert ainsi que pour leurs retours qui nous font chaud au cœur et nous motivent à poursuivre nos animations.

Pour clôturer cette merveilleuse soirée, nous avons invité le groupe à partager un repas convivial, délicieusement préparé par les organisatrices... Merci à elles !



Le CDF vous dit à bientôt pour de nouvelles festivités...



Autour du Saget

Pour l'année 2023/ 2024, notre association avait choisi le thème de l'eau pour notre marche de novembre 2023 et pour les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024. Nous avons prévu et avons tenu différentes activités avec le souci renouvelé de favoriser le partage de connaissances dans le respect de chacun et la convivialité.



La participation ne fut pas à la hauteur de ce que nous avons imaginé, et ce regret ne nous fait pas oublier le plaisir partagé avec les présents. Malgré cette déception le bureau de l'association s'est projetée pour 2024/ 2025. Voici le rappel des activités proposées et la participation à celles-ci :

- **Cinéma avec la projection du documentaire de D.Marchais, *la Rivière à Plaisance* :** 45 présentes dont une quinzaine venues par l'intermédiaire de notre association
- **Expositions au foyer :** 14 auxquelles nous pourrions ajouter les spectateurs du récital
- **Visites guidées au puits de Hères et au château d'eau de Soublecause :** 11
- **Visite guidée à vélo de long de l'Adour :** 5
- **Soirée chansons avec le groupe la Naïade :** 22
- **Marche et apéritif musical de l'association :** 11

Malgré des doutes et des interrogations, le bureau se donne de nouvelles perspectives !!



Apéritif musical



A la station d'épuration de Hères



Soirée chansons

En faisant un effort pour la communication, nous choisissons pour 2024 / 2025 de reprendre des idées déjà appliquées qui avaient eu du « succès » :

- *Dimanche 24 novembre 2024* : La marche des adhérents et des amis de l'association sur la commune de Saint-Lanne. Rendez-vous au foyer 8h 30.
 - **En mai 2025* : Marche + visite de chais + repas partagé.
 - **En août 2025* : Nuit des étoiles avec conférence introductive et repas (forme et contenu à construire).
- * Dès que les dates seront arrêtées avec la disponibilité des vigneronns et des astronomes nous les communiquerons.

Nous tenons à remercier la municipalité pour la subvention allouée et toutes les aides matérielles (salle et impression de nos flyers).

Notre 8^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE se tiendra le MARDI 10 DECEMBRE à 18 h 30 dans la Salle de Réunion. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Robert DELLERUE

Bernard POMENTE



For Rêveurs – Compagnie de Théâtre



La compagnie de théâtre For Rêveurs vous prépare une année 2024-2025 riche en expériences artistiques et théâtrales :

Nous renouvelons l'intervention de notre metteuse en scène Corinne Cibin dans le cadre du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) de Maubourguet dans le but d'aider les

enfants en difficulté scolaire ou personnelle par le biais du théâtre.

Elle est également en charge de prestations au centre de loisirs de Montaner.



Côté théâtre nous organisons la venue d'une troupe professionnelle (issue du cours Florent) les Dryadalis avec leur spectacle Tapis Jaune le 1er novembre à 20h, nous espérons que le public sera nombreux et saura apprécier ce moment de détente.



Nous préparons aussi avec Madame Cibin et la compagnie Au Fil des mots trois spectacles sur la commune de Vic en Bigorre (adultes, enfants et ados). Le but étant de promouvoir également le théâtre amateur dans nos zones rurales.

Nous avons le projet d'organiser pour l'année 2025 des expositions, après-midis musicaux en collaboration avec des partenaires locaux.

